



Conseil d'administration du 26/06/2019

## Ajustements sur le dispositif

### Remontées des intervenants

Identification d'activités non prises en compte

Besoin de clarification de règles

Nouveaux cas d'usage (numérique)

### Modifications apportées

Les ajouts sont mentionnés en bleu dans le document

# Personnel Cnam : Formation catalogue\*

<b>Nature</b>	Face à face pédagogique interentreprises
<b>Valeur</b>	1 HCM/h TD ou co-animation : 1 HED/h
<b>Critères</b>	-
<b>Modalités de rémunération</b>	En heure effective via Saghe

\* Formation interentreprises, pour laquelle les stagiaires proviennent de différentes entreprises et les financements de différentes sources, y compris potentiellement individuelles.

# Personnel Cnam : Formation sur mesure\*

**Nature** Face à face pédagogique intra-entreprises

**Valeur** 1 HCM/h (ou HED)

**Critères** -

**Modalités de rémunération** En heure effective via Saghe

L'activité liée à la conception d'une offre sur mesure, adaptée à la demande spécifique d'une organisation publique ou privée est prise en charge:

- pour un enseignant, selon la grille référentiel du Cnam;
- pour un personnel administratif, sous la forme d'une prime.

*\* Formation, certifiante ou non, adaptée pour une entreprise ou une institution qui finance de manière exclusive la prestation, avec ou sans prise en charge de l'organisme financeur de la formation dont elle relève.*

# Personnel Cnam : Responsabilité pédagogique\*

<b>Nature</b>	Responsabilité pédagogique
<b>Valeur</b>	0,4 HCM/h de stage (par tranche de 20 sessions si le stage est dupliqué)
<b>Critères</b>	Nombre d'intervenants Cnam $\geq 3$ ou déploiement intra sur plusieurs CCR Formation non certifiante et non diplômante
<b>Modalités de rémunération</b>	Pour les enseignants : Référentiel Pour les Biatss dont ce n'est pas la mission principale : prime

\* La responsabilité pédagogique permet de rémunérer les vacataires (ou les personnels pour une offre non inscrite dans BDO) qui coordonnent la mise en œuvre d'une formation comptant au moins trois intervenants. Les heures d'intervention du responsable pédagogique pour une offre catalogue sont rémunérées sur la base d'un inter standard. Un document précise les tâches du responsable pédagogique.

# Personnel Cnam : plafond

## Enseignants-chercheurs

375 heures effectives en plus de leur service statutaire, soit l'équivalent de 40 journées par an en l'absence de tout dépassement de service par ailleurs

Demande de dérogation remplacée par une note d'opportunité avec un contrôle effectué par le CSP RH

## Personnel administratif

Intervention dans la limite du plafond légal

# Externes : Face à face pédagogique

<b>Nature</b>	Inter standard	Inter spécialisé* ou sur-mesure	Inter ou sur-mesure haut de gamme
<b>Valeur</b>	7 HCM/j.	<p>&lt; 3 h : 1,96 HCM/h</p> <p>≥ 3 h et &lt; 7 h : 1,63 HCM/h</p> <p>≥ 7 h : 1,55 HCM/h</p> <p>(TD = 2/3 des montants)</p> <p>Les coordinateurs sont rémunérés sur la base d'un inter standard</p>	<p>Au cas par cas</p> <p>Modèle économique validé par le DGS et l'agent comptable</p>

<b>Critères</b>	Offre BDO	-	Soutenabilité économique de l'offre
<b>Modalités</b>	Vacations	<p>Ponctuel : conférence</p> <p>Régulier : vacances</p>	Prestation ou conférence

\* Formation n'existant qu'en B2B (offre en journée), d'une durée maximale de 10 jours, faisant nécessairement appel à un ou plusieurs intervenants externes n'intervenant que sur des formations B2B pour un volume maximal de 30 h effectives par an. 7

# Externes : Responsabilité pédagogique

<b>Nature</b>	Coordination pédagogique
<b>Valeur</b>	0,4 HCM/h de stage
<b>Critères</b>	Nombre d'intervenants Cnam $\geq 3$

**Modalités de rémunération**    Rémunération sur référentiel



## Externe : plafond

### Principe

Ne pas devenir l'employeur principal

### Plafond

En standard, 192 h par an pour un vacataire  
30 heures effectives par an maximum pour les conférences

Salaire principal = seuil maximal de rémunération par le Cnam

# Corrections de copie

<b>Nature</b>	Correction de copies
<b>Valeur</b>	6,95 € / copie
<b>Critères</b>	Corrections de copies pour des enseignements assurés par un tiers
<b>Modalités de rémunération</b>	Sur ESF

Les montants concernant les corrections de copie sont alignés sur ceux pratiqués par l'Intec.

# Conception d'une offre B2B

## Nature

Conception d'une offre interentreprises

## Valeur

Offre non certifiante : 15 HED  
Offre certifiante : 15 HED par UE/UA/US

## Critères

Rémunération la première année si la formation ouvre

## Modalités de rémunération

Sur référentiel

# Réponse à un appel d'offres

## **Nature**

Soutenance suite à un appel d'offres formalisé\*

## **Valeur**

4,5 HED

## **Critères**

Enseignant participant à la soutenance, ayant construit la proposition pédagogique

## **Modalités de rémunération**

Sur référentiel

*\* Les soutenances dans le cadre d'une simple mise en concurrence, d'un marché de gré à gré ou d'un marché à procédure adaptée (MAPA) n'entrent pas dans ce cadre.*

# Offre certifiante en FOAD\*

## Nature

### Offre catalogue

## Valeur

Règles standard de rémunération de l'établissement

## Nature

### Offre sur mesure

## Valeur

Heure de regroupement : règles de rémunération de l'intra  
Heures à distance : 1 HED par heure équivalent présentiel

## Critères

Regroupement : physique ou virtuel

Distanciel : dans tous les cas

## Modalités de rémunération

Heures Saghe

\* Unité d'enseignement présente dans BDO assurée en mobilisant des ressources numériques, conçue par un intervenant sans appui de Cnam Entreprises.

# Mooc d'entreprise ou FOAD sur mesure<sup>1</sup>

<b>Nature</b>	Avec vidéo	Sans vidéo
<b>Valeur</b>	Création <sup>2</sup> : 900 € par heure de vidéo (dont QCM, exercices, supports...)	Création : 610 € pour une FOAD équivalant à 7 h de cours
	Commercialisation : 9 % du tarif de vente <sup>3</sup> du module distanciel	

<b>Critères</b>	-	-
<b>Modalités de rémunération</b>	Droits d'auteurs	Droits d'auteurs

<sup>1</sup> Formation en e-learning, non certifiante (hors BDO).

<sup>2</sup> La création d'une bande-annonce (teaser), de séquences complémentaires ou correctives pour un module existant est rémunérée sur une base forfaitaire de 500 €.

<sup>3</sup> Entrent dans l'assiette de calcul des droits d'auteur : le prix de cession de la licence et de la gestion de projet. À l'inverse, les prestations synchrones (présentielles ou distancielles) et le community management, rémunérés par ailleurs, ainsi que les prestations annexes n'entrent pas dans l'assiette de calcul.